

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/30/2021 2.0 12/13/2021 800080006453 Date de la première parution: 11/30/2021

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

egionismanorio da Camada et no comospona pout eno pas dan regionismaneme dano un admo pare

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : NÉMATICIDE SALIBRO Autres moyens d'identifica- : Donnée non disponible

tion

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY

#2450, 215 - 2ND STREET S.W.

CALGARY AB, T2P 1M4

CANADA

Information aux : 800-667-3852

clients

Adresse de courrier élec- : solutions@corteva.com

tronique

Numéro de téléphone en : CANUTEC

cas d'urgence

1-888-226-8832

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Nématicide

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité systémique sur un : Caté organe cible précis - exposi-

tion répétée

: Catégorie 2 (Foie)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger



Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Foie) à

la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/

vapeurs/ aérosols.

Intervention:

P314 Demander un avis médical/ Consulter un médecin en cas

de malaise.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/30/2021 2.0 12/13/2021 800080006453 Date de la première parution: 11/30/2021

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants

1	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
	Fluazaindolizine	1254304-22-7	41.15
Reste	Reste	Non attribuée	> 50

^{*} La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors

d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du

transport en vue d'obtenir des soins.

En cas d'inhalation : Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des con-

seils pour le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.

Appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant15 à 20

minutes.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les

yeux

Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement

avec de l'eau pendant 15-20 minutes.

Enlever les lentiller corneennes, les cas echeant, après 5

minutes et continuer de rincer l'oiel.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des con-

seils pour le traitement.

En cas d'ingestion : Faire boire un verre d'eau, à petites gorgées, à la personne si

elle peut avaler.

NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des con-

seils pour le traitement.

Symptômes et effets les plus :

importants, aigus et différés

Inconnu.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inadé-

quats

Inconnu.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/30/2021 2.0 12/13/2021 800080006453 Date de la première parution: 11/30/2021

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Toute exposition à des produits de combustion peut être dan-

gereuse pour la santé.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan-

gereux

Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition va-

riable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y

limiter:

Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone

Méthodes spécifiques d'extinction

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Évacuer la zone.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Éviter tout déversement dans l'environnement.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confine-

ment ou barrières à huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations

écologiques».

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.

Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des

émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé,



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/30/2021 2.0 12/13/2021 800080006453 Date de la première parution: 11/30/2021

Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu

qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou

d'ammoniaque.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considéra-

tions relatives l'élimination».

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

suffisante dans les ateliers.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Ne pas fumer.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle

et aux consignes de sécurité.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes.

Ne pas avaler.

Éviter le contact avec les yeux.

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protection individuelle».

Conditions de stockage

sures

Stocker dans un récipient fermé.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Garder dans des contenants proprement étiquetés.

Entreposer en prenant en compte les particularités des légi-

slations nationales.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

Oxydants forts

Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre tech-

nique

: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits

clos.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Lorsqu'il y a un risque d'exposition par l'air au-delà des va-

leurslimites applicables, porter une protection respiratoire

approuvée avecune cartouche poussière/brouillard.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/30/2021 2.0 12/13/2021 800080006453 Date de la première parution: 11/30/2021

Protection des mains

Remarques : Gants de protection

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité avec protectionslatérales.

Lorsqu'il y a une possibilité de contact avec le visage par projection,par pulvérisation ou par contact avec la matière

contenue dans l'air, porter en plus un écran facial.

Protection de la peau et du

corps

Lorsqu'il y a un risque de contact avec la peau tenir à dispo-

sition etporter selon les besoins des gants, un tablier, un

pantalon et une vesteimperméables.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing

gum" ou d'utiliser du tabac.

Éviter l'exposition aux poussières ou aux vapeurs.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide Couleur : blanc cassé

Odeur : douce, acide, chimique Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH :

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 96 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible Limite d'explosivité, supé- : Donnée non disponible

rieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Pression de vapeur : Donnée non disponible Densité relative : Donnée non disponible Densité : 1.205 g/cm3 (20 °C)

Solubilité

Solubilité dans l'eau : dispersable

Température d'auto- : Donnée non disponible

inflammation

Propriétés explosives : Donnée non disponible Propriétés comburantes : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Donnée non disponible

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

Peut former un mélange poussière-air explosif.

Conditions à éviter : Inconnu. Produits incompatibles : Acides forts

Bases fortes



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/30/2021 2.0 12/13/2021 800080006453 Date de la première parution: 11/30/2021

Produits de décomposition

dangereux

: Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.

Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y

limiter:

Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Composants:

Fluazaindolizine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,129 mg/kg

Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.8 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Corrosion et/ou irritation de la peau

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:

Fluazaindolizine:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/30/2021 2.0 12/13/2021 800080006453 Date de la première parution: 11/30/2021

Composants:

Fluazaindolizine:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Produit:

Espèce : Souris

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Composants:

Fluazaindolizine:

Espèce : Souris

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagénécité de la cellule germinale

Composants:

Fluazaindolizine:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène., Le poids global de la preuve montre que ce matériau n'est pas

mutagène.

Cancérogénicité

Composants:

Fluazaindolizine:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Fluazaindolizine:

Toxicité pour la reproduction :

Évaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

STOT - exposition unique

Produit:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Composants:

Fluazaindolizine:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (ex-

position unique).



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/30/2021 2.0 12/13/2021 800080006453 Date de la première parution: 11/30/2021

STOT - exposition répétée

Produit:

Évaluation L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit

n'est pas une matière toxique STOT-RE.

Composants:

Fluazaindolizine:

Organes cibles Foie

Évaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Fluazaindolizine:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-Remarques

> vants: Foie

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Composants:

Fluazaindolizine:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): , > 99.4 mg

a.s./L

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): , 43 mg a.s./L Durée d'exposition: 48 h

tiques

Composants:

Fluazaindolizine:

Toxicité pour les poissons CL50 (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): > 26

mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 60 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 58 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/30/2021 12/13/2021 800080006453 Date de la première parution: 11/30/2021 2.0

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 120 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Lemna gibba G3 (Lenticule)): 28.5 mg/l

Point final: Fronde Durée d'exposition: 7 d

Type d'essai: Test de renouvellement statique Méthode: Directives du test 221 de l'OECD NOEC (Lemna gibba G3 (Lenticule)): 7.2 mg/l

Point final: Fronde Durée d'exposition: 7 d

Type d'essai: Test de renouvellement statique Méthode: Directives du test 221 de l'OECD

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 46

mq/l

Durée d'exposition: 72 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 12

mq/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): 1.5

mg/l

Durée d'exposition: 34 d

Type d'essai: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.2 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Type d'essai: Cycle-de-Vie-Semi-Statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

NOEC (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 0.62 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 100 mg/kg

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directives du test 222 de l'OECD

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): >19,62 µg/b

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale Méthode: Directives du test 213 de l'OECD

DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): >200 µg/b

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact Méthode: Directives du test 214 de l'OECD

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2250 mg/kg

poids corporel.

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.2100

CL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 mg/kg

Durée d'exposition: 5 d

Méthode: Directives du test 205 de l'OECD



Version 2.0

Date de révision: 12/13/2021

Numéro de la FDS: 800080006453

Date de dernière parution: 11/30/2021 Date de la première parution: 11/30/2021

Persistance et dégradabilité

Composants:

Fluazaindolizine:

Biodégradabilité Résultat: Non biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Fluazaindolizine:

Bioaccumulation Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Reste:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Mobilité dans le sol

Composants:

Reste:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Autres effets néfastes

Composants:

Reste:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus

En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux régle-

mentations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/30/2021 2.0 12/13/2021 800080006453 Date de la première parution: 11/30/2021

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Fluazaindolizine)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Fluazaindolizine)

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne- :

ment (avion de ligne)

964

964

Code IMDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Fluazaindolizine)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Remarques : Stowage category A

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Fluazaindolizine)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171

Polluant marin : oui(Fluazaindolizine)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/30/2021 2.0 12/13/2021 800080006453 Date de la première parution: 11/30/2021

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste

canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antipa: 34182

rasitaires (PCPA)

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Texte complet d'autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation: DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon): ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique: PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines: (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 11/30/2021 2.0 12/13/2021 800080006453 Date de la première parution: 11/30/2021

parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Date de révision : 12/13/2021 Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-3880

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F